



PARTI POLITIQUE PANAFRICAIN

OSONS L'AFRIQUE

Sigle : OLA

NOTE DOCTRINALE SUR LE PANAFRICANISME SOUVERAINISTE

Document adopté le 27 juin 2026

Mention institutionnelle

Document doctrinal adopté par les organes compétents du Parti Il précise la compréhension du panafricanisme souverainiste portée par OSONS L'AFRIQUE, sans se substituer aux statuts ni au règlement intérieur.

Nature du document	Note doctrinale- document adopté
Parti	OSONS L'AFRIQUE
Sigle	OLA
Devise	Osons l'Afrique - Osons toujours l'Afrique - Osons l'Afrique éternelle.
Président du Parti	ZOKOU Osso Paul
Date de référence	Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet de la note doctrinale

La présente note doctrinale expose le sens, les fondements, les limites et les exigences pratiques du panafricanisme souverainiste défendu par le Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE. Elle vise à donner aux responsables, militants, sympathisants, partenaires et observateurs une grille de compréhension claire de l'identité politique du Parti.

Elle n'est pas un texte de propagande conjoncturelle. Elle est un document d'orientation doctrinale destiné à stabiliser le vocabulaire, à éviter les interprétations approximatives et à relier la vision panafricaine du Parti à une méthode politique responsable, légaliste, démocratique et institutionnelle.

Statut de la présente version

Ce document est adopté par les organes compétents du Parti. Elle peut être discutée, amendée et enrichie par les organes compétents avant adoption comme document officiel du Parti. Depuis son adoption, elle constitue un document officiel d'orientation du Parti. Depuis son adoption, elle constitue un document officiel d'orientation du Parti.

Référence fondamentale

Le panafricanisme souverainiste de OSONS L'AFRIQUE doit demeurer conforme aux statuts, au règlement intérieur, à la loi applicable et à l'exigence de responsabilité publique. Il ne justifie ni la haine, ni l'exclusion, ni la violence illégitime, ni la confusion entre souveraineté et isolement.

PRÉAMBULE DOCTRINAL

Pourquoi parler de doctrine ?

Un parti politique durable ne peut pas seulement additionner des slogans, des indignations ou des promesses. Il doit s'appuyer sur une doctrine : une manière stable de comprendre l'histoire, l'État, le peuple, la souveraineté, la justice, la culture, la puissance, la responsabilité et l'avenir.

Pour OSONS L'AFRIQUE, la question africaine n'est pas périphérique. Elle est centrale. La Côte d'Ivoire ne peut être pensée comme une île isolée de son environnement historique, culturel, économique et géopolitique. Elle appartient à une civilisation, à une région, à un continent et à une diaspora dont les forces doivent être organisées avec intelligence.

Définition générale

Le panafricanisme souverainiste désigne la volonté de construire une Afrique libre, digne, unie, organisée, productive et capable de décider par elle-même de ses priorités, de ses alliances, de ses modèles de développement et de sa place dans le monde.

Il ne s'agit ni d'un repli, ni d'un rejet du monde, ni d'une hostilité envers les autres peuples. Il s'agit d'une exigence de maturité historique : coopérer sans soumission, commercer sans dépendance structurelle, dialoguer sans effacement, gouverner sans tutelle et moderniser sans renier les fondements culturels africains.

PARTIE I - FONDEMENTS DU PANAFRICANISME SOUVERAINISTE

1. La dignité africaine

La dignité africaine signifie que les peuples africains ne doivent plus se percevoir comme des peuples condamnés à l'imitation, à l'assistance, à la division ou à la dépendance. Elle suppose la confiance, la responsabilité, la compétence, la discipline et le refus de toute humiliation politique, économique, culturelle ou spirituelle.

2. La souveraineté organisée

La souveraineté ne se réduit pas à un drapeau, un hymne, une administration ou une frontière. Elle désigne la capacité réelle de produire, protéger, décider, financer, éduquer, soigner, nourrir, défendre, négocier et transmettre.

3. L'unité dans l'ordre

L'unité africaine n'est pas l'effacement des nations, des peuples, des langues, des cultures ou des histoires. Elle est la capacité d'organiser les différences dans des cadres communs, utiles, stables et respectueux.

4. La justice sociale

Le panafricanisme souverainiste n'a de sens que s'il améliore la vie concrète des populations : emploi, sécurité, école, santé, logement, alimentation, dignité familiale, accès aux services et protection des plus vulnérables.

5. La transmission des valeurs

La renaissance africaine exige une transmission consciente : histoire, langues, culture, discipline, respect de la parole donnée, sens du bien commun, responsabilité familiale et civisme.

PARTIE II - CE QUE NOTRE DOCTRINE REFUSE

Refus des confusions dangereuses

Le panafricanisme souverainiste porté par OSONS L'AFRIQUE doit être clairement distingué de plusieurs dérives possibles qui affaibliraient sa portée morale, politique et institutionnelle.

- il refuse le tribalisme, l'ethnisme, le régionalisme et toute fragmentation du peuple par les appartenances primaires;
- il refuse la xénophobie, le racisme, la haine religieuse, les discriminations et la désignation de boucs émissaires;
- il refuse la violence politique illégitime, les appels au désordre, les menaces et les atteintes aux personnes;
- il refuse le mimétisme institutionnel sans adaptation aux réalités africaines;
- il refuse la dépendance économique, culturelle, sécuritaire ou numérique présentée comme fatalité;
- il refuse la corruption, le clientélisme, l'achat des consciences et la confiscation du bien commun;
- il refuse le romantisme verbal qui célèbre l'Afrique sans organiser concrètement sa puissance.

Ligne de prudence

Le Parti ne confond jamais radicalité de la vision et irresponsabilité de la méthode. La fermeté doctrinale doit toujours rester compatible avec la loi, la dignité humaine, la paix civile, la sécurité publique et la crédibilité institutionnelle.

PARTIE III - PILIERS STRATÉGIQUES DE LA DOCTRINE

PILIER 1 - SOUVERAINETÉ POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Orientation doctrinale

L'État doit redevenir un instrument de protection, d'arbitrage, de planification, de continuité et de service public. La souveraineté politique exige des institutions stables, compétentes, redevables et capables de résister aux pressions illégitimes, internes comme externes.

Traductions pratiques

- renforcer la qualité des institutions;
- protéger la neutralité de l'administration;
- développer la culture du contrôle public;
- former des cadres politiques disciplinés et compétents.

PILIER 2 - SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIVE

Orientation doctrinale

Une Afrique souveraine doit produire davantage, transformer ses matières premières, maîtriser ses chaînes de valeur, financer ses priorités et créer des emplois dignes. La souveraineté économique suppose le travail, l'industrie, l'agriculture, la science, la logistique, la planification et la lutte contre la prédation.

Traductions pratiques

- transformation locale des ressources;
- soutien aux PME et producteurs nationaux;
- financement productif;
- protection des secteurs stratégiques.

PILIER 3 - SOUVERAINETÉ CULTURELLE ET ÉDUCATIVE

Orientation doctrinale

Un peuple qui ne transmet plus son histoire, ses valeurs, ses langues, ses références et son sens de la dignité devient vulnérable à toutes les dépendances. L'école, la famille, les médias, la culture et la formation militante doivent participer à la restauration de la conscience africaine.

Traductions pratiques

- enseignement de l'histoire africaine;
- valorisation des langues et patrimoines;
- formation civique et morale;
- promotion de la science et de l'excellence.

PILIER 4 - SOUVERAINETÉ SÉCURITAIRE ET NUMÉRIQUE

Orientation doctrinale

La souveraineté contemporaine implique la protection du territoire, des citoyens, des infrastructures, des frontières, des données, des réseaux et des systèmes d'information. Une Afrique désorganisée numériquement devient dépendante dans sa sécurité, son économie et sa gouvernance.

Traductions pratiques

- sécurité de proximité et paix civile;
- cybersécurité et protection des données;
- résilience des infrastructures;
- coopération sécuritaire africaine.

PILIER 5 - SOUVERAINETÉ DIPLOMATIQUE ET DIASPORA

Orientation doctrinale

La diplomatie souverainiste n'est pas l'isolement. Elle est l'art de coopérer avec lucidité, de choisir ses partenariats, de protéger ses ressortissants, de mobiliser sa diaspora et de défendre les intérêts africains dans le respect des autres peuples.

Traductions pratiques

- alliances équilibrées;
- mobilisation des compétences de la diaspora;
- protection des Africains de l'extérieur;
- coopération continentale structurée.

PARTIE IV - CÔTE D'IVOIRE, AFRIQUE ET DIASPORA

La Côte d'Ivoire comme point d'ancrage

OSONS L'AFRIQUE agit d'abord dans le cadre ivoirien, dans le respect des lois, des institutions et des réalités nationales. Le panafricanisme du Parti ne dissout pas la Côte d'Ivoire dans une abstraction continentale. Il affirme au contraire que la Côte d'Ivoire doit devenir une force organisée, juste, productive, stable et exemplaire au service de sa population et de la renaissance africaine.

Le Parti défend donc une articulation entre patriotisme ivoirien responsable et horizon panafricain. L'amour de la Côte d'Ivoire n'est pas contradictoire avec l'amour de l'Afrique. Il en est un point d'appui.

La diaspora comme force stratégique

La diaspora africaine doit être considérée comme une richesse historique, intellectuelle, financière, diplomatique, technique et culturelle. Elle ne doit pas être réduite à une source de transferts financiers ou à une communauté symboliquement célébrée mais institutionnellement marginalisée.

Le Parti veut organiser des passerelles entre les compétences de la diaspora et les besoins des territoires, des entreprises, de l'école, de la santé, de la technologie, de la culture, de la diplomatie et de la formation politique.

PARTIE V - MÉTHODE DOCTRINALE ET DISCIPLINE MILITANTE

De la doctrine à l'action

Une doctrine n'a de valeur que si elle forme des comportements, des décisions et des institutions. Le panafricanisme souverainiste doit donc inspirer la formation des militants, les prises de parole publiques, les alliances, les priorités programmatiques, les nominations, la discipline interne et les rapports avec les citoyens.

La doctrine doit également rester vivante. Elle peut être enrichie par les expériences du terrain, les contributions des intellectuels, les analyses économiques, les réalités de la jeunesse, les femmes, les familles, les travailleurs, les paysans, les entrepreneurs, les enseignants, les chercheurs, les artistes et la diaspora.

Règles de discipline doctrinale

- ne pas présenter une opinion personnelle comme doctrine officielle du Parti sans validation;
- ne pas utiliser le panafricanisme pour justifier l'insulte, la haine, le désordre ou la confusion;
- relier toute prise de position publique à la dignité, à la souveraineté, à la justice, à la paix et à la responsabilité;
- former les militants à parler avec précision, sobriété et hauteur institutionnelle;
- soumettre les documents doctrinaux majeurs à validation avant publication.

PARTIE VI - MATRICE DOCTRINALE DE SYNTHÈSE

Pilier	Sens doctrinal	Traduction politique
Dignité	Refus de l'humiliation et de l'effacement	Confiance, responsabilité, discipline, transmission
Souveraineté	Capacité réelle de décision et d'action	État fort, économie productive, sécurité, numérique
Unité	Organisation des forces africaines	Coopérations, institutions, solidarité, diaspora
Justice	Amélioration concrète de la vie des peuples	École, santé, emploi, famille, protection sociale
Culture	Transmission et conscience historique	Langues, patrimoine, mémoire, valeurs
Méthode	Fermeté doctrinale et responsabilité publique	Légalité, paix civile, validation, formation

ANNEXE - VALIDATION ET UTILISATION DU DOCUMENT

Utilisation interne

La présente note peut être utilisée comme support de formation politique, de cadrage doctrinal, de préparation de discours, de formation des cadres, de rédaction de documents publics ou de travail des commissions thématiques. Elle doit être présentée comme Document adopté tant qu'elle n'a pas été formellement validée.

Formule d'adoption officielle

Après examen, amendement et adoption par l'organe compétent, la présente Note doctrinale sur le panafricanisme souverainiste pourra devenir un document officiel du Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE.

Formule finale

Fait pour servir de base doctrinale de travail au Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE.

Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026

Le Président du Parti

ZOKOU Osso Paul

FORMULE D'ADOPTION OFFICIELLE

Le présent document est adopté par les organes compétents du Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE, avec effet au samedi 27 juin 2026. Il peut être utilisé comme document officiel de référence, dans le respect des statuts, du règlement intérieur et des décisions régulières du Parti.

Fait à Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026
Pour OSONS L'AFRIQUE
Le Président du Parti
ZOKOU Osso Paul